

# SÉANCE DU 11 JUIN 2012

~~~~~

## **Date de convocation : 5 Juin 2012**

L'an deux mille douze, le onze Juin, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Patrice MONDON qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE

Monsieur Lucien MAURY a été nommé secrétaire de séance.

## **1/ Procès verbal de la séance 23 Avril 2012**

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **2/Création du syndicat intercommunal d'aménagement de l'Eygues**

La délibération, concernant la position du Conseil, au sujet du projet de fusion des différents syndicats de l'Eygues, sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

## **3/ Programme FDAC 2012**

En ce qui concerne la voirie, Pierre LAURENT explique que le programme destiné à terminer la route de la Combe de Sauve a été estimé à 45 647,25 euros. Malgré la baisse de la subvention allouée par le Conseil Général, baisse approuvée à l'unanimité par les maires du canton, la CCVE maintient son aide à la même hauteur que les années précédentes. L'enveloppe attribuée s'élève donc à 42 388,87 euros.

Seule une petite portion de route évaluée à 3 258,38 euros resterait à réaliser. Le maire propose de prélever cette somme sur la ligne « réserve pour imprévus » sur le budget communal.

Après concertation, le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

#### **4/Convention entretien des ouvrages hameau des Estangs .**

Le maire demande au Conseil l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Général. En ce qui concerne l'entretien des canalisations installées dans le fossé départemental, l'entretien reviendra à la commune mais l'entretien de la voirie, sera pris en charge par le Conseil Général, y compris l'espace recouvrant ces canalisations.

Accordé à l'unanimité.

#### **5/Participation à l'Assainissement Collectif.**

A compter du 1 juillet 2012, la participation pour le raccordement à l'égout (PER), sera supprimée en tant que participation d'urbanisme, liée au permis de construire.

Elle peut être remplacée par la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) dont le montant doit être fixé par le Conseil. A l'heure actuelle la PER s'élève à 2000 euros. Ce tarif était calculé sur la base du tiers du prix d'une installation SPANC.

Le maire propose un ajustement à 2 500 euros.

Adopté à l'unanimité.

#### **6/Subvention moto trial.**

Comme pour la première édition , le maire suggère d'attribuer une subvention de 150 euros, ainsi qu'une coupe, à l'occasion de la compétition « 2<sup>ème</sup> Trial des Oliviers », qui se déroulera le 30 Septembre.

La proposition est accordée à l'unanimité.

#### **7/Avenant PAVE**

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, ainsi que le diagnostic des ERP (Etablissements Recevant du Public) doit être réalisé. Le maire requiert l'assentiment du Conseil pour demander au bureau d'étude BEAUR de réaliser ce PAVE à partir de celle qu'ils ont récemment conduite sur l'ensemble du village.

Adopté à l'unanimité.

#### **8/Réhabilitation du Temple**

L'APAVEN une fois de plus, est d'accord pour nous soutenir dans la réalisation de ce projet. Elle nous propose de nous allouer une subvention qui couvrira, cette année les frais de la première phase (étude et travaux).

Afin de pouvoir inscrire la demande de subvention, au titre de la dotation cantonale, pour la réhabilitation du temple, nous devons prendre une délibération faisant apparaître les différentes phases de travaux ainsi que les montants correspondant comme suit :

Première phase : révision de la toiture, pose de nouvelles fenêtres avec grilles, pour un montant HT de 9 686,00 euros.

Deuxième phase : Restauration de la porte d'entrée, de l'escalier galerie, du plafond (isolation), création d'un local sanitaire, réfection du sol, enduits intérieurs, éclairage, rampe accessibilité, pour un montant HT de 36 605,00 euros.

Troisième phase : construction de deux galeries, équipement spécifique pour exposition, chauffage d'appoint, pour un montant de 16 960 euros.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **9/Prix terrain quartier des Estangs.**

Après avoir fait procéder à la division des terrains, il s'avère qu'il reste encore environ 7 000 m<sup>2</sup> sur la partie nord, qui ne peuvent être vendus en tant que parcelle, compte-tenu de leur déclivité et la non accessibilité.

Trois futurs propriétaires ont contacté la mairie, pour savoir s'ils pourraient faire l'acquisition d'un morceau de cet espace restant, pour en faire un lieu d'agrément, ou une extension à leur jardin.

Le Conseil, à 11 voix et 1 abstention, décide de déclasser cette parcelle et de fixer le prix à 10 euros le m<sup>2</sup>.

### **10/Convention de passage pour le sentier géologique.**

Le maire sollicite le Conseil pour signer une convention de passage qui concerne un sentier géologique traversant la propriété de M. Thouroude.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **11/Protection sociale complémentaire.**

Il s'agit pour la commune de missionner le CDG pour lancer la procédure de mise en concurrence, afin de choisir un organisme compétant ( mutuelle) et conclure avec celui-ci diverses conventions de participation sur les risques de prévoyance.

A l'issue de cette procédure la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions.

Le Conseil à l'unanimité décide de missionner le CDG.

### **12/Emprunt travaux des Echirons**

Christian ROUX précise que le Crédit Mutuel s'est désisté de nouveau au sujet de l'offre qui avait été faite concernant l'emprunt pour les travaux des Echirons. Après consultation, le Crédit Agricole nous fait trois propositions sur des durées de 12,15 et 20 ans

Après délibération le conseil a choisi, à l'unanimité, l'emprunt sur vingt ans.

Le taux de prêt de 5,06% est fixe sur la durée, le montant des annuités s'élève à 4 032,57 euros (quatre mille trente deux euros cinquante sept centimes), le montant total des intérêts est arrêté à la somme de 30 651,32 euros (trente mille six cent cinquante et un euros trente deux centimes).

### **13/AVAP**

Lors du précédent conseil, nous avons effectué un tour de table à l'issue duquel les élus intéressés devaient se renseigner sur les possibilités de mener ce projet à bien. Avant de leur céder la parole, le maire signale une erreur de formulation dans le document transmis. Le PLU est bien opposable, mais certaines contraintes ne sont pas valables.

Les conseillers Lucien MAURY et Sarah LAMBERT se sont renseignés auprès de Laurence BRANGIER architecte des bâtiments de France. Ils expliquent que la procédure pourrait être réalisée en 2 ans et le coût s'élèverait aux alentours de 15 000 euros, dont 50% en principe pris en charge par l'état. Les résultats des débats sont les suivants :

Dominique JOUVE argumente que les deux années ne suffiront pas et que par ailleurs, il préfère un village plus autonome et non dépendant des services de l'état.

Nicole BOUET trouve que dans une AVAP, il y a des choses intéressantes, notamment le recensement du patrimoine, mais pense aussi que 2 années ne suffiront pas.

Denis GALLAND préconise d'établir un diagnostic des manquements du règlement actuel.

Dominique JOUVE précise qu'il faudrait faire un inventaire des choses négatives.

Lucien MAURY constate qu'il n'y a pas de volonté générale pour une AVAP, tout en affirmant que ce serait un bon outil pour les maires du futur.

Devant l'impossibilité d'arriver à un consensus, le maire propose à Lucien Maury et Sarah LAMBERT d'intégrer la commission urbanisme, pour toujours plus de vigilance.

Sarah LAMBERT rappelle qu'en 2009 que le conseil s'était engagé à poursuivre la procédure pour une ZPPAUP, et s'affirme à présent très déçue que nous ne relevions pas le défi de poursuivre dans ce sens.

Ce dossier est ajourné, aucune délibération ne sera prise lors de cette séance.

### **14/Dossiers en cours.**

Les Etang : Les travaux d'adduction d'eau et de création du chemin rural sont terminés. Les compromis ont été signés sur les huit lots et à ce jour, deux demandes de permis de construire ont été déposées. Rendez-vous du 30 juin à 11h, pour l'inauguration.

Les Echirons : L'entreprise BRUN est à l'œuvre depuis le 7 juin. Elle va travailler à la mise en place de la nouvelle canalisation jusqu'au pont de Grioux. Dominique JOUVE précise qu'il y aura à l'avenir 2 bornes d'incendie au lieu de 3, après consultation du service des pompiers.

Huisseries de la mairie : Après discussion le Conseil opte pour le devis de l'entreprise Grosjean et choisit le bois comme matériau.

Ce sont ainsi les portes de la salle des archives et de la mairie, un volet roulant, la fenêtre des toilettes ainsi que celles de la salle des fêtes qui vont faire peau neuve.

Grand Rue : Une canalisation PVC a été mise en place, Portail Sabarot ainsi que dans le bas de la rue. Un repérage va être effectué, par une entreprise qui intervient actuellement sur les Echirons, en ce qui concerne les différents branchements et fuites éventuelles

Dominique JOUVE préconise de refaire une analyse d'eau pour vérifier si cette eau provient bien du réseau d'eaux usées.

## **15/ Divers**

Le maire annonce qu'elle a ce matin déposé plainte à la gendarmerie de Nyons pour Divers cas de vandalisme (balançoires, épouvantails...)

Lucien Maury cite d'autres cas de vandalisme survenus dans la nuit du 8 au 9 Juin : la porte d'entrée de la famille Veilhan barricadée, le stand de vente de la route de M. Poulet renversé et ces pancartes arrachées. On ne pouvait pas continuer dans un tel climat de suspicion où tout le monde soupçonne tout le monde en précisant que nous sommes l'autorité morale de la commune et que nous avons le devoir de réagir

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil adopte la motion suivante :

Dans la nuit du 8 au 9 juin, plusieurs habitants de notre commune ont été victimes, certains, pour la troisième fois en 2 ans, d'actes de vandalismes ciblés et prémédités.

De graves dégradations ont visés aussi des équipements communaux et des réalisations des enfants de l'école.

De tels comportements visent à nuire et à intimider et entraînent un climat de suspicion malsain dans le village.

Le conseil municipal condamne unanimement et avec la plus grande fermeté ces agissements inadmissibles.

La démocratie doit permettre l'expression de toutes les opinions pacifiquement dans un dialogue respectueux des biens et des personnes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h45.

**Date prochain conseil : 30 Juillet à 20h30**